

M. Rose: Monsieur l'Orateur, ce serait certes pour moi un plaisir que de le faire. Il se peut que le secrétaire parlementaire ait choisi trois années et il les ait additionnées. J'ai pris le budget de 1980-1981 du MEMR pour la recherche et le développement, et ma source est le mémoire remis par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources au groupe de travail parlementaire sur les formes nouvelles d'énergie et le remplacement du pétrole. Je recommande au secrétaire parlementaire de faire de ce document son livre de chevet pour les longues soirées d'hiver.

Je ne peux m'étendre trop longtemps là-dessus, mais il y a encore énormément de choses qu'il faut dire. Disons que comparé à d'autres pays comme la Suède, le Canada consacre 40 fois moins d'argent à la recherche et au développement en matière d'économie d'énergie. Nous n'avons pas étudié toutes les possibilités. Nous n'avons pas mis au point les mécanismes qu'il nous faut, et nous ferions mieux de nous mettre à la tâche parce que, comme je le disais, la fête est finie. Il faut se lancer à fond de train dans cette entreprise de l'Énergie renouvelable. Il faut cesser de faire croire au public que nous agissons alors que nous ne faisons pas grand-chose.

M. Howard Crosby (Halifax-Ouest): Monsieur l'Orateur, je donne mon appui au bill C-210, qui vise à promouvoir l'utilisation de l'énergie renouvelable. Je félicite le député de Wetaskiwin (M. Schellenberger) d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette très importante question.

Je voulais passer un moment à expliquer à la Chambre notre propre situation en Nouvelle-Écosse. Je voulais expliquer nos travaux concernant l'énergie marémotrice. Je suis certain que le député de Cape Breton-The Sydneys (M. MacLellan) voulait nous parler de mise en valeur des combustibles fossiles.

● (1800)

Nous avons raté cette occasion, parce qu'on a accaparé le temps réservé aux initiatives parlementaires. Toutefois, le député de Mission-Port Moody (M. Rose) avait une chose importante à dire dans son intervention sur l'Énergie renouvelable, et c'est qu'il avait une solution à offrir. Le député et le NPD ont une solution à proposer pour résoudre le problème de l'énergie renouvelable au Canada. Ce ne sont que des propos futiles, monsieur l'Orateur. Le député et les membres de son parti parlent pour ne rien dire, tout cela n'est que du vent, et si nous pouvions le capter, nous réglerions le problème de l'énergie renouvelable au Canada. Je n'aurai donc pas l'occasion de parler de l'énergie marémotrice ni de l'exploitation du combustible fossile en Nouvelle-Écosse. Nous pouvons simplement dire que nous appuyons ce bill et nous espérons qu'il sera bientôt mis aux voix.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): L'heure réservée aux initiatives parlementaires étant écoulée, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

La constitution

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA CONSTITUTION

L'INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL MIXTE DU SÉNAT ET DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

La Chambre reprend l'étude de la motion du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social (M. Chrétien):

Qu'un comité spécial mixte du Sénat et de la Chambre des communes soit institué pour examiner le document intitulé «Projet de résolution portant adresse commune à Sa Majesté la Reine concernant la Constitution du Canada», publié par le gouvernement le 2 octobre 1980, faire rapport sur la question, et faire des recommandations dans son rapport quant à l'opportunité, pour les deux Chambres du Parlement, de présenter à Sa Majesté cette adresse, modifiée, le cas échéant, par le comité;

Que la Chambre des communes désigne, dans les trois jours de séance qui suivent; l'adoption de cete motion, quinze députés pour la représenter au sein du Comité spécial mixte;

Que le comité soit autorisé à choisir parmi ses membres ceux qui feront partie de sous-comité qu'il peut estimer opportuns ou nécessaires et à déléguer à ces sous-comités tout ou partie de ses pouvoirs sauf celui de faire rapport directement à la Chambre;

Que le comité ait le pouvoir de siéger pendant les séances et les ajournements de la Chambre des communes;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages qu'il juge à propos;

Que le comité fasse rapport au plus tard le 9 décembre 1980;

Que le quorum du comité soit fixé à douze membres, à condition que les deux Chambres soient représentées pour les votes, résolutions ou autre décisions, et que les coprésidents soient autorisés à tenir des réunions, recevoir des témoignages et en autoriser l'impression lorsqu'au moins six membres sont présents, à condition que les deux Chambre soient représentées; et

Qu'un message soit envoyé au Sénat l'invitant à se joindre à la Chambre aux fins énumérées ci-dessus, et à désigner, si la chose lui paraît souhaitable, certains de ses membres pour faire partie de ce comité spécial mixte.

L'Orateur suppléant (M. Blaker): Lorsque nous avons interrompu le débat à 5 heures, le ministre des Transports (M. Pepin) avait la parole. La présidence accorde maintenant la parole au député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall).

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Ça été une expérience très enrichissante pour moi, en ce 21 octobre, que d'écouter le ministre des Transports (M. Pepin), le très distingué coprésident du comité qui a été chargé, au tout début, de se pencher sur les événements qui ont abouti au processus—innoffensif, me semble-t-il parfois—qu'a adopté le gouvernement en ce qui concerne la constitution.

Je dois tout d'abord dire au ministre, par votre entremise monsieur l'Orateur, qu'ayant suivi les audiences et les événements qui se sont déroulés pendant les travaux de la Commission Pepin-Robarts, et ayant déjà joué un rôle dans les mesurés, mouvements et études d'importance nationale entrepris par le gouvernement, j'avais hâte, comme bien d'autres—je n'étais pas le seul ni à la Chambre ni à l'autre endroit ni dans le pays—d'entendre le ministre pérorer et nous dire comment diable il allait avaler la pilule que Trudeau voulait le forcer à avaler.

En toute déférence, je dois avouer que le ministre a fait un travail remarquable, en ravalant ses propres opinions et en nous disant ce que nous savons déjà, ce que toute la Chambre accepte déjà, à savoir que dans l'ensemble, le contenu de la question est acceptable. Il nous l'a dit non seulement à nous